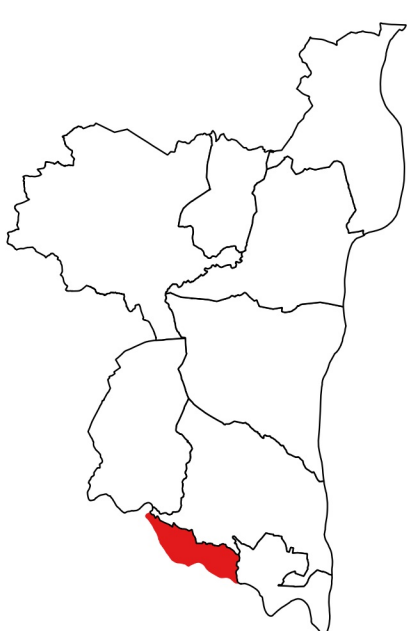




Echelle : 1 / 5000 ème

Prescription	Arrêt	Enquête publique	Approbation
17 septembre 2026			



- Secteur faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteur de mixité sociale
- Linière commerciale à préserver (défini au titre de l'article L151-16 du code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (identifié au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme)
- Emplacement réservé (délimité au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme)
- **Secteurs d'amélioration de la salubrité publique et de protection contre les risques (définis au titre des articles R151-31 et R151-34 du code de l'Urbanisme)**
- Cavité souterraine et secteur de risque associé
- Secteur de risque lié à des aléas miniers
- Secteur soumis à l'aléa inondation de l'Arèche et du Souchais
- Limitation de la constructibilité pour des raisons de risques d'inondation (PPRI)

Règles relatives à l'implantation des constructions

----- Marge de recul des constructions (15m)

Sites ou secteurs à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (identifiés au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme)

- Bâti remarquable
--- Muret à préserver
□ Ensemble bâti à caractère historique (défini au titre de l'article L151-19 du CU)

Sites ou secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique
(identifiés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme)

- Arbre remarquable
- ◆ Mare
- Alignement d'arbres et de haies
- Cours d'eau permanents
- Boisement à préserver
- Jardin remarquable et parc privé à préserver
- Prairie humide temporaire
- Ripisylve
- Zone humide

Fond de plan

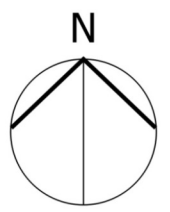
-  Parcelle bâtie non visibles sur le cadastre
-  Route principale
-  Route secondaire
-  Voie ferrée
-  Limites cadastrales (Septembre 2025)
-  Bâtiment (Septembre 2025)
-  Surface en eau

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Número	Libellé	Surface en m²	Bénéficiaire
stml1	Aménagement d'une dessertte piétonne	488,5	Commune de Saint-Martin-d'Ardèche
stml2	Création d'équipement public et d'une aire de stationnement	2304,5	Commune de Saint-Martin-d'Ardèche
stml3	Création voie douce	343,9	Commune de Saint-Martin-d'Ardèche

Numéro	Libellé
1	Bâti remarquable : Arceau en pierre
2	Bâti remarquable : Arceau en pierre
3	Bâti remarquable : Arceau en pierre
4	Bâti remarquable : Arceau en pierre

LISTE DES BATIMENTS SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION



Sources : IGN, DGFIP Septembre 2025

